

COMMUNE D'AUSSAC VADALLE

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DE RAVAUD – RD40

= * = * = * = *

Compte rendu de la réunion de travail du mardi 09 novembre 2010

= = = = =

Personnes présentes :

- **M. LIOT**, Maire d'Aussac Vadalle
- **M. VIART**, Mairie d'Aussac Vadalle
- **Mme. ENDOGON**, Mairie d'Aussac Vadalle
- **M VOISIN**, SDEL
- **M FAURE**, France Télécom
- **M. BEAULIEU**, SDEG 16
- **M. ANTROP**, Cabinet ANTROP
- **M. HAUQUIN**, Bureau ERI

= = = = =

Cette réunion correspond au début de la phase PROJET

1. OBJET DE LA REUNION

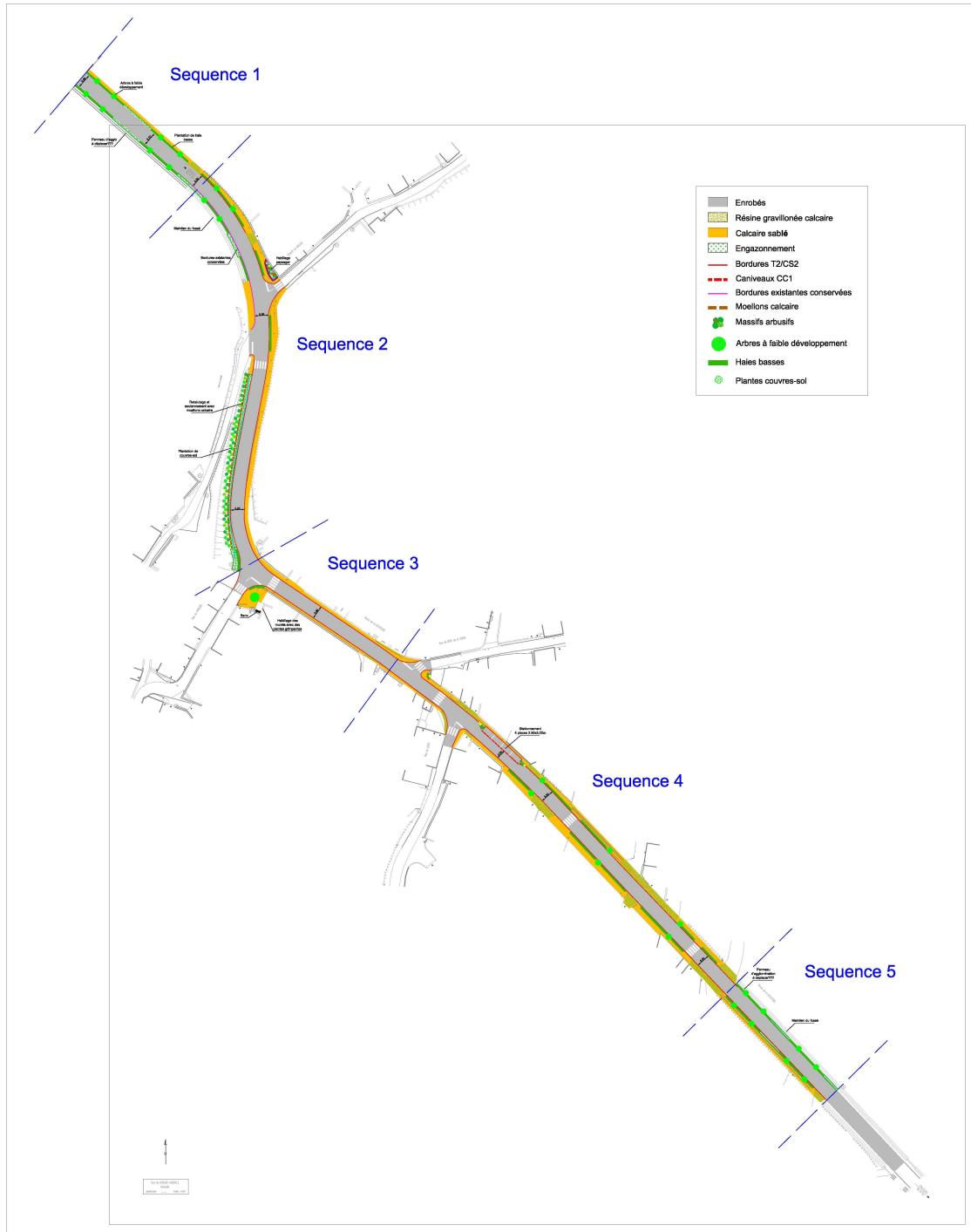
L'objet de cette réunion est de présenter les premiers plans de projet en fonction des axes établis lors de la réunion du 18/06/2010 et de coordonner les interventions réseaux et VRD.

2. PRESENTATION DU PROJET

Le plan établi s'appuie sur l'étude préliminaire établie précédemment à savoir :

- Cheminement piéton continu sur toute la traverse
- Aménagements paysagers avec mise en place de haies et d'arbres à faible développement pour délimiter le cheminement piéton et créer un effet de couloir visant à faire ralentir les usagers.
- Largeur de chaussée à 5.50m accompagnée de bordures de part et d'autre.
- Création d'un réseau d'eau pluviale.

- Aménagements de sécurité : création d'une "écluse" avec rétrécissement de la chaussée à 3.80m, modification de la géométrie des carrefours.



3. DEMANDES COMPLEMENTAIRES

Les représentants de la commune ont demandé les modifications suivantes :

- Prévoir un cheminement piéton avec passerelle à travers le bois derrière le pont.
- Installation du transformateur électrique en bas du talus. Nous notons que celui-ci doit rester accessible.
- Suite à une remarque des élus, nous proposons que le tilleul au pied du lavoir soit conservé.
- Les passages piétons des voies communales seront supprimés.
- Un exutoire supplémentaire est à prévoir près du pont pour évacuer les eaux arrivant des séquences 4 et 5.
- Le choix des arbres devra s'orienter vers des arbres fléchés à caractère non-urbain.
- L'ensemble du talus sera végétalisé avec des plantes tapissantes.
- Prévoir un cheminement piéton continu de 1.40m pour l'accessibilité PMR. Nous soulevons le fait que le profil actuel de la chaussée ne permet pas de remplir l'ensemble des critères demandés pour répondre aux normes d'accessibilité, la pente étant supérieur à 5% sur la séquence 2. De plus, ceci entraînera un décalage de la chaussée par rapport au tracé actuel et donc des coûts supplémentaires.
- Nous proposons une résine gravillonnée calcaire sur les entrées riveraines pour marquer la continuité du cheminement piéton. Nous chiffrerons cette proposition en variante.

4. SUITE A DONNER

Les plans et les estimations corrigés seront transmis à la mairie pour être validés et pour finaliser la phase Projet.

Nous y intégrerons l'ensemble des modifications demandées, et proposerons deux solutions :

- ☞ Solution adaptée pour les PMR
- ☞ Solution non adaptée pour les PMR

Un dossier DGE sera proposé début décembre aux élus.

Le projet sera rendu fin janvier, dans l'optique de lancer les travaux VRD début septembre, à la suite des interventions réseaux.

S.HAUQUIN